

**DISCOURS DE S.E.M L'AMBASSADEUR ALBERT SHINGIRO,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
AU DEVELOPPEMENT A L'OCCASION DE LA RETRAITE
STRATEGIQUE DEDIEE A LA PREPARATION DU LANCEMENT DES
ACTIVITES DU COMITE DE CONCERTATION CONJOINT(CCC) DANS
LE CADRE DE L'OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

Bujumbura, le 28 février 2025

**Madame la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au
Burundi, Co-présidente de cette retraite,**

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres, Chers Collègues;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les hauts cadres et cadres du Gouvernement ;

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations
Unies au Burundi ;**

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tout protocole respecté ;

1. Qu'il me soit permis, à l'entame de mon propos, d'exprimer mon réel plaisir de nous retrouver encore une fois autour de cette table pour échanger sur un sujet au centre de notre partenariat stratégique, à savoir la stratégie nationale de la coopération au développement et la stratégie de sa mise en œuvre. Permettez-moi, également, d'adresser mes chaleureuses salutations à chacun d'entre vous

en vous remerciant d'avoir bien voulu répondre présent à ces assises malgré vos agendas chargés.

2. Comme vous le savez déjà **Excellences Mesdames, Messieurs**, la retraite que nous organisons conjointement aujourd'hui a pour objectif de préparer le lancement des activités du Comité Conjoint de concertation (CCC) dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de la Coopération au développement adoptée en août 2023 et dont la plupart d'entre vous ont largement contribué, d'une manière ou d'une autre, à son élaboration. C'est donc une rencontre qui revêt une importance particulière car la coopération évolue au rythme des contextes et des enjeux géostratégiques mondiaux.

3. Fruit d'intenses discussions et échanges à différents niveaux, la Stratégie nationale de la coopération au développement a pour objectif global de **« favoriser une croissance économique soutenue, inclusive et durable au profit du peuple burundais dans son ensemble par un système de coopération au développement efficace »**. Elle sert donc de cadre de référence en matière de coopération au développement et s'inscrit dans la droite ligne du Plan National de Développement révisé, et, plus généralement, dans la vision d'un « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » plus précisément dans son cinquième pilier dédié au partenariat fructueux. La stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) se fonde par ailleurs sur un idéal de coopération mutuellement profitable tel qu'il apparaît notamment dans les différents traités et accords internationaux. A cet égard, le Gouvernement du Burundi est conscient que pour atteindre cet objectif, il est impératif de : i) Développer le leadership national de la coopération au développement ; ii)

Améliorer la coordination des interventions des acteurs de la coopération ; iii)
Optimiser la mobilisation et la gestion des ressources.

4. **Excellences, Mesdames et Messieurs, Distingués invités**, pour une meilleure mise en œuvre de la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD), il était normal et logique de prévoir un cadre d'échange et de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires. C'est donc dans un souci d'efficacité et de concertation, qu'en plus du dispositif de coordination au niveau national, il a été préconisé un mécanisme de concertation conjoint Gouvernement-Partenaires. La raison d'être de celui-ci est de permettre de discuter et d'échanger de façon constante et régulière sur les avancées en termes de coordination et d'efficacité de la coopération au développement. Au cours de cette rencontre, il sera donc question d'analyser les contraintes et les problématiques liées à la coopération au développement et de prendre les mesures nécessaires à leur résolution dans l'unisson d'approche et de vision.
5. Il est à noter que l'opérationnalisation d'un tel mécanisme repose sur l'engagement de part et d'autre, couplé à une organisation solide, avec des mécanismes de dialogue, de concertation continus et ouverts à toutes les parties prenantes. Elle marque un moment clé dans notre démarche collective de renforcer notre coopération de plus en plus grandissante et pragmatique.
6. Ainsi, nous nous rassemblons ici, non seulement pour échanger et partager nos points de vue sur les voies et moyens de renforcer notre partenariat, mais aussi pour poser les bases d'une collaboration fructueuse entre les différents acteurs, comme souligné précédemment, en vue de rendre ce comité opérationnel à tous les niveaux. Une collaboration accrue qui nous servira de tremplin dans la

coordination et la canalisation des appuis au développement avec efficacité, dans l'optique de répondre aux défis complexes auxquels de nos populations sont confrontées. A cet égard, il serait pertinent de nous poser les questions de savoir qui fait quoi, où, comment et avec quelles ressources.

7. Excellences, Mesdames et Messieurs, Distingués invités, il est clair que le succès de cette nouvelles stratégie de la coopération au développement dépendra de quatre conditions essentielles, à savoir le travail d'ensemble par la mutualisation des efforts par tous les acteurs, la volonté politique, la capacité de mobilisation de ressources, le renforcement des compétences nationales, la pleine et entière adhésion des parties prenantes, et par-dessus tout, le changement radicales des mentalités.

8. Excellences, Mesdames et Messieurs, Distingués invités, comme vous le savez déjà, à l'issue des élections de 2025 prévues dans moins de quatre mois, notre pays sera administré selon un nouveau découpage administratif conformément au prescrits de loi organique sur la réorganisation de l'administration communale (Loi N° 1/18 du 07 juin 2024). Dorénavant, le nombre de provinces passe de 18 à 5 alors que les communes passent de 118 à 42. Aujourd'hui, a seulement quelques mois de sa mise en œuvre effective, toutes les institutions du pays ainsi que nos partenaires doivent s'y préparer sérieusement pour éviter l'effet de surprise sur les différents programmes déjà arrêtés et s'adapter à cette nouvelle donne administrative dans l'élaboration des nouveaux programmes de coopération. L'anticipation étant un des principes de la coopération internationale, il est primordial pour nous, en tant que partenaires, d'échanger sur l'incidence du nouveau découpage administratif dans la programmation des appuis en faveur du Burundi. Ce sera

aussi une excellente occasion de redessiner vos cartes d'intervention en tenant compte du principe de la répartition géographique équitable de vos actions en faveur du bien-être de nos populations sans laisser personne pour compte.

9. **Excellences, Mesdames et Messieurs, Distingués invités**, on dit souvent que se réunir est un début, rester ensemble, un progrès, travailler ensemble, la réussite. C'est sur cette inspirante citation qui nous interpelle à travailler ensemble dans tout ce que nous apprenons, que je déclare ouverts les travaux de notre retraite dédiée à la préparation du lancement des activités du Comité de concertation conjoint (CCC) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Coopération au Développement, un outil qui représente une approche intégrée et ambitieuse pour transformer la coopération internationale en levier de développement durable et inclusif au Burundi.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION